

Québec, le **date**

Nom
Adresse
Ville (Québec) Code postal

Objet : Demande de révision pour sommes reçues à titre de pension alimentaire

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer que certains changements au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique sont en vigueur depuis le 6 août 2020.

À compter de cette date, les pensions alimentaires reçues pour un enfant sont exclues du calcul du revenu jusqu'à un montant maximal prévu de 350 \$ par mois par enfant à charge.

Donc, si vous avez déclaré une pension alimentaire pour un ou plusieurs enfants à charge, nous vous invitons à nous contacter dans les plus brefs délais afin de bénéficier de cette nouvelle exclusion.

Pour toute information supplémentaire ou pour vérifier si vous êtes admissible à une diminution de loyer ou à un reclassement de votre demande de logement à loyer modique, vous pouvez nous contacter au : **inscrire les coordonnées de l'organisme**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

signature